

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-45

ARRETE DU MAIRE

COMITE DES UTILISATEURS DU PAARC PRESIDENCE

5.3 – Désignation de représentants

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,
Vu l'arrêté n° AG-2026-04 de délégations de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en date du 20 mars 2026,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 décidant de créer un Comité des utilisateurs du PAarc,

ARRETE :

Article 1^{er} : Désigne Madame Karine VANDERSTRAETEN, Adjointe au Maire Déléguée, pour présider le Comité des utilisateurs du PAarc pour la durée du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026

Fait à GRAVELINES, le 15 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2026

Le Maire,



Bertrand RINGOT

